

## CONVOICATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### AB SCIENCE

Société anonyme au capital de EUR 415 491,22  
Siège social : 3, avenue George V - 75008 Paris  
438 479 941 RCS PARIS  
(la « Société »)

#### AVIS RECTIFICATIF

Avis rectificatif à l'avis de réunion valant convocation à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 28 juin 2017 à 16 heures, dans les locaux du Cabinet d'avocats CVML situés 91 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris, publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 17 mai 2017 (Bulletin 59).

**Dans le texte de la treizième résolution, les termes « 82 698,11 euros », « 8.269.811 actions » et « 95 102,83 euros » sont respectivement remplacés par « 83 098,24 euros », « 8.309.824 actions » et « 95 562,98 euros ».** Le reste est inchangé.

**Dans le texte de la quatorzième résolution, les termes « 82 698,11 euros », « 8.269.811 actions » et « 95 102,83 euros » sont respectivement remplacés par « 83 098,24 euros », « 8.309.824 actions » et « 95 562,98 euros ».** Le reste est inchangé.

**Dans le texte de la quinzième résolution, les termes « 82 698,11 euros », « 8.269.811 actions » et « 95 102,83 euros » sont respectivement remplacés par « 83 098,24 euros », « 8.309.824 actions » et « 95 562,98 euros ».** Le reste est inchangé.

**Dans le texte de la seizième résolution, les termes « 82 698,11 euros », « 8.269.811 actions » et « 95 102,83 euros » sont respectivement remplacés par « 83 098,24 euros », « 8.309.824 actions » et « 95 562,98 euros ».** Le reste est inchangé.

**Dans le texte de la dix-neuvième résolution, les termes « 95 102,83 euros » et « 9.510.283 actions » sont respectivement remplacés par « 95 562,98 euros » et « 9.556.298 actions ».** Le reste est inchangé.

**Dans le texte de la vingtième résolution, les termes « 7.350 actions de préférence convertibles », « 735.000 actions ordinaires », « 73,50 euros » et « 7 350,00 euros » sont respectivement remplacés par « 7.550 actions de préférence convertibles », « 755.000 actions ordinaires », « 75,50 euros » et « 7 550 euros ».** Le reste est inchangé.

**Dans le texte de la vingt-et-unième résolution, les termes « 62 023,58 euros » et « 6.202.358 actions » sont respectivement remplacés par « 62 323,68 euros » et « 6.232.368 actions ».** Le reste est inchangé.

**Dans le texte de la vingt-deuxième résolution, les termes « 4 134,91 euros » sont remplacés par « 4 154,91 euros ».** Le reste est inchangé.

**Dans le texte de la vingt-troisième résolution, les termes « 1 000 euros » et « 100.000 actions » sont respectivement remplacés par « 500 euros » et « 50.000 actions ».** Le reste est inchangé.

**Dans le texte de la vingt-cinquième résolution, les termes « 40 789,90 euros » et « 4.078.990 actions » sont respectivement remplacés par « 40 989,96 euros » et « 4.098.996 actions ».** Le reste est inchangé.

**Dans le texte de la vingt-sixième résolution, les termes « 4.134.905 actions » et « 41 349,05 euros » sont respectivement remplacés par « 4.154.912 actions » et « 41 549,12 euros ».** Le reste est inchangé.

1702697